

L. J. Dubouché
Administrateur

L'ECHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST. JOSEPH

Et de la C. M. B. A.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

\$1.00 par année
—OU—
75 CENTIMS CHACUN
—PAR—
25—ABONNEMENTS—25
PAYÉS D'AVANCE.

ANNONCES :

ON TRAITE DE GRÉ À GRÉ
—AVEC—
L'ADMINISTRATION
POUR
L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Vol. 2

St-Hyacinthe, 17 Mars 1892

No. 4

Aux membres de l'Union St-Joseph

Votre Comité de Régie a, depuis longtemps déjà, reconnu l'importance et la nécessité de publier ses délibérations comme celles de la Société, pour l'édification des membres et la conduite des Succursales, pour l'uniformité et l'économie de son administration, pour, aussi, la facilité de vos officiers.

A cette fin et pour des considérations générales autres et diverses dont l'importance et l'urgence ont nécessité les arrangements actuels que vous avez sanctionnés le 2 février 1891, vous avez, par votre Comité de Régie et par vous-même, dès le 15 septembre 1890, choisi et déclaré officiel un journal de cette ville.

A cette date du 2 février 1890, reconnaissant les quelques inconvénients du système jusque-là suivi et, comme susdit, sous l'empire de circonstances et d'exigences dont vous avez reconnu la réalité en votant, à l'unanimité des voix, les considérations et les conclusions ci-dessous, votre Comité a suggéré la formation d'une société indépendante, sous le rapport des responsabilités, de l'Union St-Joseph, pour la publication d'un organe spécial et d'abord vous aux intérêts de cette dernière. Depuis, les considérations et conclusions ont encore grandi en importance pour les raisons qui suivent, à savoir :

Considérant que le nombre des membres s'est considérablement accru, surtout durant les derniers six mois et que, partant, l'administration est devenue plus onéreuse aux officiers, en raison de cette augmentation laquelle ne paraît pas devoir se ralentir.

Considérant que l'admission de ces membres, en dehors de St-Hyacinthe, et leur établissement en bureau ou succursales, complique encore l'administration générale et nécessite des frais de correspondance et autres frais qu'il importe de considérer :

Considérant que la publication, depuis quelques mois, des actes officiels de la Société et de son comité, a procuré l'opportunité de rendre publiques toutes les délibérations pour

l'édification et la conduite des membres et des succursales ; mais que l'espace nécessairement restreint mis à notre disposition entrave le plein résultat de telle publication surtout quant à ce qui regarde les détails et la propagande, il est résolu :

1° Qu'une Société dite coopérative soit formée, parmi les membres de l'Union St-Joseph, d'après les statuts que les associés jugeront bon d'établir.

2° Que l'Union St-Joseph accorde, à la dite Société, le privilège et monopole de ses publications, avis aux membres, etc., à titre gratuit de part et d'autre, mais sans que la dite Société engage ni puisse engager en quoi que ce soit la responsabilité de l'Union St-Joseph.

3° Que le journal publié dans ces conditions sera censé reproduire fidèlement tous les actes officiels de l'Union St-Joseph et ses membres, à moins d'urgence, ne seront pas en droit d'exiger autrement les rapports, résolutions, avis et règlements les concernant comme membres, bureaux ou succursales.

Cette mesure, comme vous l'avez compris alors et d'abord, était devenue nécessaire pour assurer l'uniformité des avis, pour économiser des frais de correspondance relativement considérables sans compter le temps d'officiers permanents pour suffire à la tâche, etc. Par ce moyen, en effet, nous avons réussi à atteindre presque complètement le but visé et nous avons pu économiser une somme qu'il n'est pas possible de préciser, mais qui sans exagération, peut être évaluée à deux cents piastres. Et pourtant, depuis, nous le constatons avec plaisir, l'Union St-Joseph s'est accrue dans une proportion que vous savez prodigieuse, en sorte que, considérant le peu de propagande exercé autrement cette année, nous devons nécessairement attribuer au journal une bonne partie de ces succès.

(à suivre)

Correspondance

OTTAWA, 25 FÉVIER 1892.

M. le Rédacteur de "L'Echo."
En publiant la lettre de la Branche 59 de la C. M. B. A. concernant la séparation, vous avez omis la signature du Secrétaire en charge lors de sa rédaction, — L. C. Pothier, — ce qui pourrait porter à croire que cette lettre n'était pas officielle. Je suis autorisé par la Branche 59 à vous prier de réparer cette omission en publiant la présente. Espérant que vous vous rendrez au désir exprimé par la dite Branche 59.

Je me soussis.
Votre etc.
LASSALLE GRAVELLE,
Sec.-Arch., Branche 59.

LA C. M. B. A.

Grand Conseil du Canada

Etat financier du mois de Juillet 1891 au 1er Janvier 1892

Fonds Bénéficiaire

Total perçu du 1er juillet 1891 au 1er janvier 1892 59,053.53
CR.
Remis (pour payer les hér.) du 1 juil. '91 au 1 jan. '92 6,082.62
Porté au fonds de réserve... 2,957.05
Balance en mains..... 13.86

Fonds de réserve

En dépôt, le 1 juillet 1891 15,553.11
Reçu du 1 juil. '91 au 1 Ja. '92 2,957.05
18,510.16
CR.

Déposé à Canadian Bank of Comm. portant int. à 4 p.c. 18,510.16

Fonds Général

En mains le 1 juillet 1891 108.05
Reçu du 1 juil. '91 au 1 Ja. '92 1,564.09
1,672.14
CR.

Debouré du 1er juillet 1891 au 1er Janvier 1892

Bal. taxe per capita de '90 328.00
Blancs, livres, etc..... 172.04
Constitutions Françaises... 140.00

Dépenses bureau, postage, télégrammes, commission de banque, etc., etc..... 98.42
Salaire du Grand-Secrétaire 602.00
Frais d'audition 15.00
Frais des Députés..... 97.02
Frais du Bureau des Syndics 111.20
Balance en mains 31 Déc. '91 110.45

1,672.14
W. J. MCKEE,
Grand Trésorier.
SAML. R. BROWN,
Grand Secrétaire.
1er janvier 1892.

UNION ST-JOSEPH

DIMANCHE, 13 MARS 1892.

Présidence de B. O. Béland, écrivain, président.

Ouverture de la séance par la prière.

Après lecture, M. Alfred Bernier propose, secondé par M. Omer Besse, que le rapport de la dernière assemblée soit approuvé. Agréé.

Le Secrétaire-trésorier soumet le rapport ci-dessous des opérations financières de la Société pour le mois de février dernier.

Févr. 1er, Réserve mens. \$2,056.36

Recette à St-Hyacinthe..... 320.55
Reçu de Roxton-Falls..... 25.00
" Acton-Vale..... 25.00
" St-Damase..... 20.00
" St-Pic..... 15.00
" Ste-Rosalie..... 8.00
" St-Marcel..... 6.27
" Upton 7.51
" Ange Gardien..... 20.00

Total \$456.33

Ensemble..... \$2,512.69

Payé au Collecteur-trésorier... 12.50
Dépense de bureau..... 5.38
Pour insignes de membres. 37.50
Examens d'aspirants..... 11.75
Aux malades..... 201.75

\$ 268.88

Reste en Réserve mens. \$2,243.81

Lu et déposé le rapport suivant des auditeurs.

Nous soussignés, auditeurs, après un examen très soigné, des livres de l'Union St-Joseph à St-Hyacinthe, et